



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
Organismes Sociaux

# La lettre de La Michodière

N°39-2019 – 14 novembre 2019

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain Gautron, Directeur Gérant



**EDITO**

## RÉFORME DES RETRAITES SOLIDARITÉ, J'ÉCRIS TON NOM !

Notre conseil national, réuni les 5 et 6 novembre derniers, a été l'occasion de revenir sur notre combat contre la réforme des retraites en totale adéquation avec celui de notre Confédération, comme Yves Veyrier l'a confirmé dans son intervention à notre Conseil National.

Nous avons relayé ces dernières semaines, dans la lettre de la Michodière et via notre site internet, les tracts de la Confédération appelant à la mobilisation pour le 5 décembre prochain, ainsi que le [document de questions / réponses Retraites FO vous répond](#).

Nous vous conseillons à ce sujet la lecture d'un grand journal économique « gauchiste » : CHALLENGES qui, mi-octobre, a consacré son numéro sur la réforme des retraites l'intitulant ; « **Retraite, les effets de la réforme, les gagnants et les perdants** » (numéro 625 du 10 au 16 octobre 2019).

Nous invitons tous ceux qui ne croient pas aux argumentaires de FO à lire ce numéro dédié qui indique dans son premier article : **Retraites en danger, « une certitude,... les futurs retraités verront leur pouvoir d'achat diminuer et qu' avec cette réforme il y aura plus de perdants que de gagnants ».**



Le journal présente à l'appui de ses affirmations des simulations mises à disposition par son partenaire [optimaretraite.fr](http://optimaretraite.fr) qui mettent à mal les résultats des simulations présentées par le rapport Delevoye, qui voyaient une amélioration de la pension de retraite pour 8 cas sur 9 !

En effet dans les 5 cas présentés par Challenges, seul 1 cas voit sa pension s'améliorer !

Petite précision d'importance : les femmes seront les plus grandes perdantes de cette réforme **et les cadres seront mis à contribution et donc plus pénalisés !**

**En un mot nous le répétons, il faut se mobiliser contre cette réforme et notamment le 5 décembre prochain car nous sommes toutes et tous concernés.**

**Avec le SNFOCOS, avec FO, le 5 décembre prochain, mobilisez-vous contre la réforme des retraites !**

**Alain Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS**

### SOMMAIRE

#### Page 1 :

Edito - Réforme des retraites : Solidarité, j'écris ton nom !

#### Pages 2 à 3 :

Praticiens Conseils - Alléluia : la CGC nous rejoint !

#### Pages 3 à 5 :

CNAM – Lancement des élections professionnelles

#### Page 6 :

Edito Confédéral du 6 novembre 2019 : La « clause du grand-père » selon Force Ouvrière !

#### Page 7 :

Mobilisez-vous le 5 décembre 2019 - Avec le SNFOCOS et FO : tous en grève !

Agenda



## PRATICIENS CONSEILS

### ALLÉLUIA : LA CGC NOUS REJOINT !

Nous avons dénoncé Matis et la disparition du dossier médical :

**Ils sont d'accord pour dire que c'est une erreur.**

Intervention en CCE de notre syndicat « multi-catégoriel » qui a voté CONTRE, toutes catégories confondues (salariés, cadres et PC) alors que leur syndicat a voté POUR (cadre et PC) pour l'expérimentation ... (Or on sait bien que derrière une expérimentation arrive sans effort la généralisation ...)

Nous avons été les premiers à dénoncer l'ADM à 8 jours ! Injonction contraire à notre regard d'expert et à notre déontologie:

**Ils n'ont réagi qu'après notre publication du 28 février mais reconnaissent maintenant que c'est une erreur.**

En commission de discipline qui défend les PC en situation difficile (quelle que soit leur appartenance syndicale ou leur niveau) et refuse de voter pour les licenciements prônés par l'employeur ?

**Le SNFOCOS.**

Il semblerait à les entendre que seul ce syndicat se bat pour un collège PC au sein des CSE alors qu'à aucun moment la direction n'a évoqué sa suppression ??? Qui peut croire cela au vu des engagements du SNFOCOS PC pour nos métiers ?

**Parient-ils sur l'amnésie de toute la profession ?**

Face à quelle décision de l'échelon central se sont-ils « opposés fermement » ?

Eux que nous nommons les OUI-OUI ?

Alors que même au CSE ils donnent tous les arguments pour voter contre pour finir en annonçant qu'ils voteront pour ? (CMRA)

(Grand moment de rire et d'applaudissement de toutes les autres organisations syndicales *sans exception*)

Comment peuvent-ils dénigrer les organisations « pluri-catégorielles » alors qu'ils **en sont une** ?

En effet : les cadres de la CGC peuvent légalement signer un accord **sans l'aval** des PC !

FO (multi-catégoriel *et le revendiquant*), a voté unanimentement CONTRE Matis et CONTRE les effectifs prévus des PC (unanimité CONTRE au CCE d'ailleurs pour ce dernier point)

**Ne vous laissez pas abuser :**

Les dégâts au niveau de nos conditions de travail sont en grande partie le résultat de beaucoup de laisser-faire coupable « en attendant de voir », de trop de compromissions au fil des ans.

Seul le SNFOCOS peut et défend activement nos métiers. Et sans chercher à en tirer profit personnellement. (Qui n'aimerait pas passer de B à D en une seule fois !) Quel est le taux de PC de niveau C ou D au sein du SNFOCOS ? Peu par rapport à d'autres syndicats ...

**Nous dérangeons.**

Pourquoi ?

Car ni OUI-OUI ni NON-NON nous mettons le doigt où ça fait mal à la direction.

Pour mémoire :

Au dernier CCE Mr Revel a été agacé par notre affirmation que nous étions proche de la fusion des DRSM et des CPAM (Cf. Matis qui supprime la technicité médicale de nos agents).

**Mais ils ont réussi à fusionner une CPAM et une CAF et désirent réitérer dans d'autres départements...**

Fusionner 2 branches différentes est possible ?

**Alors pourquoi pas 2 services de la branche maladie ???**

**Et nous colportons des peurs irréelles ?**

Mr Revel ne nous avait-il pas affirmé « *main sur le cœur* » que les DRSM ne suivraient pas les fusions des départements ...

Coucou !  
Bonjour aux nouvelles DRSM des « grandes régions » !

Et tout cela se fait avec l' « *opposition ferme* » du syndicat des OUI-OUI ????

Chères consoeurs, chers confrères.

**Ne rêvez pas !**

Seul le SNFOCOS peut essayer de faire fléchir les projets de la CNAM créés par des gens déconnectés du terrain depuis bien trop longtemps.

**Ni OUI-OUI, ni NON-NON.**

Vous trouvez que la situation actuelle est favorable aux PC ?

Alors votez selon vos habitudes.

Vous en avez assez des dégradations de nos conditions de travail ?

**Alors VOTEZ et FAITES VOTER FO - SNFOCOS**

Bien confraternellement.

*Vos représentants SNFOCOS.*

## CNAM

### LANCEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le Syndicat SNFOCOS de la CNAM a organisé ce mardi 12 novembre dernier à l'initiative de son secrétaire François Nader, une réunion pour le lancement des élections professionnelles qui se tiendront du 20 au 27 novembre prochains. Alain Gautron, secrétaire général du SNFOCOS et Yves Veyrier, secrétaire général de FORCE OUVRIERE ont participé à cette réunion et ont eu l'occasion d'échanger avec les nombreux camarades de la CNAM.



[Retrouvez notre album dédié sur notre compte Flickr](#)



**Caisse Nationale de l'Assurance Maladie**  
*Elections des représentants du personnel*  
*Membres du Comité Social et Economique (CSE)*



**Du 20 au 27 novembre 2019**

Du 20 au 27 novembre prochain, vous êtes appelés à élire pour un mandat de 4 ans les 52 membres du CSE (26 membres titulaires et 26 membres suppléants) qui se substitue aux trois Instances Représentatives du Personnel (IRP) que sont le Comité d'Etablissement (CE), les Délégués du Personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CSE est le fruit de la réforme du gouvernement Macron qui vise d'un côté à réduire drastiquement le nombre de représentants du Personnel et le nombre d'heures de délégations, et d'un autre côté à limiter et à circonscrire le rôle des IRP qui se traduira nécessairement par un appauvrissement du dialogue social.

➤ **Pourquoi voter FORCE OUVRIERE ?**

- ▶ Parce que nous sommes un syndicat libre, indépendant et apolitique.
- ▶ Parce que nous défendons l'ensemble du personnel sans contrepartie et nous ne signons que les accords qui améliorent la vie professionnelle et la vie personnelle de tous.
- ▶ Parce que FO n'est pas dans la compromission, ni dans les arrangements en coulisse. FO vote contre toute mesure de l'Employeur, susceptible de dégrader les conditions de travail, et n'accepte pas d'accord discriminatoire ou moins favorable que notre Convention Collective Nationale (CCN).
- ▶ Parce que FO réclame depuis 2010 une augmentation de la valeur du point et la fin des lettres de cadrage (directives du ministère de tutelle issues de la COG). FO privilégie la négociation et le dialogue social.
- ▶ Parce que FO prend ses responsabilités en intervenant dans les instances sur tous les sujets qui concernent les employés et les cadres : réorganisation de services, égalité professionnelle, diminution d'effectifs, schémas directeurs, activités des sites déconcentrés, politique salariale, etc.

➤ **Nos objectifs majeurs pour la prochaine mandature :**

- L'évolution professionnelle et salariale des collègues de la CNAM, notamment l'attribution de points pour ceux qui n'ont pas eu de progression depuis 3 ans et plus.
- La négociation d'une nouvelle classification de l'UCANSS pour demander plus de moyens (suffisamment pour une mesure générale sur les salaires et des déroulements de carrière pour un plus grand nombre).
- L'amélioration significative de notre qualité de vie au travail (à commencer par des conditions matérielles conformes et convenables pour tous).
- L'extension effective du télétravail à l'ensemble du Personnel.
- La santé du personnel et l'équilibre vie professionnelle – vie privée. La prévention des RPS.
- L'accompagnement à la demande de ceux d'entre vous qui sont en difficulté.
- Le développement des sites, de leurs effectifs et de leurs missions.
- Le respect et le maintien de notre Convention Collective dans son intégralité.
- Le maintien des accords sur les 35 heures et des horaires variables.
- Le soutien des associations, gestionnaires des œuvres sociales, en les dotant de moyens suffisants afin d'assurer une égalité de traitement pour nos collègues en provenance des autres régimes.
- La défense de notre système de retraite.

**Votez FO !**

➤ **Les actions de la mandature en cours des élus FO/SNFOCOS :**

Les élections professionnelles de novembre 2016 ont placé FO première organisation syndicale à la CNAM. Cette confiance du personnel nous a confortés dans nos actions militantes pour la défense de nos collègues. Nos actions ont porté principalement sur :

• **L'extension du télétravail :**

Vos élus FO se sont battus tout au long de la dernière mandature pour que les critères d'octroi du télétravail soient révisés, élargis et que vous soyez plus nombreux (ses) à en bénéficier, à la différence du premier accord de 2016, très restrictif et inégalitaire.

Notre détermination a été payante et le télétravail devient accessible à un plus grand nombre d'agents, au siège et en province.

Nous resterons très vigilants quant à l'application effective du nouvel accord 2019 et interviendrons si certains d'entre vous sont lésés dans l'octroi d'une formule de télétravail.

• **Le déroulement de carrière et évolution professionnelle :**

Nos interventions auprès de la Direction ont permis de traiter favorablement bon nombre de vos demandes pour une mobilité, ou une évolution professionnelle ou une adaptation de poste...

• **La mobilisation face à la souffrance au travail :**

En tant que Représentants du Personnel, nous avons plaidé auprès de la Direction pour sortir certains d'entre vous de situations complexes, voire de souffrance avérée au travail.

Nos permanences sont l'occasion d'échanges et d'écoute bienveillante avec l'engagement d'accompagner ceux d'entre vous qui nous sollicitent afin de leur trouver une issue adaptée à leurs situations.

• **Le soutien aux sites déconcentrés de la CNAM :**

FO a soutenu les revendications des collègues du site de Valence au moment de leur déménagement dans les locaux de la CPAM de la Drôme afin que leurs nouvelles conditions de travail soient satisfaisantes et conformes aux normes en vigueur.

A l'ère où les réorganisations « répétitives » s'enchaînent et où les mouvements s'accélèrent, vos élus FO militent pour que les conditions de travail (y compris matérielles) restent convenables et n'altèrent pas notre qualité de vie au travail sur tous les sites de la Cnam.

• **L'égalité professionnelle et Qualité de Vie au Travail (QVT) :**

Vos élus FO n'ont pas signé l'accord QVT qui n'est « qu'Affichage et Com ». Comment parler de QVT si cela ne se traduit pas réellement par une amélioration significative de nos conditions en termes d'espace de travail (plus de 20 agents dans un même bureau), de déroulement de carrière, d'égalité professionnelle et de représentativité du Personnel (marginalisation des IRP) ?

• **Le projet de classification UCANSS :**

Notre mobilisation en intersyndicale a permis de réaffirmer à l'UCANSS, la nécessité d'une enveloppe supplémentaire afin d'allonger le calendrier des négociations et de tenir compte des revendications syndicales.

**Votez FO !**



C.F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier  
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

**FO**

## LA « CLAUSE DU GRAND-PÈRE » SELON FORCE OUVRIÈRE!

**N**ous avons prévenu qu'il fallait s'attendre à une « bataille de la communication ». Qui dit communication dit nécessité de décrypter et d'être précis. Ces derniers jours, c'est la célèbre « clause du grand-père » qui a fait beaucoup parler et couler d'encre. Qu'en est-il?

Lorsque la situation d'une population est amenée à changer par la décision d'une partie extérieure, cette clause consiste à garantir que ce changement n'affectera pas la situation de celles et ceux qui estiment qu'elle fait partie intégrante d'une forme de contrat.

Par conséquent, évoquer la clause du grand-père concernant une réforme laisse immédiatement à penser que la situation qui en résultera sera moins favorable que la situation actuelle. Sinon, pourquoi devoir garantir à celles et ceux bénéficiant de la situation actuelle que leurs droits demeureront acquis?

D'ailleurs, le Haut-commissaire est sans détour dans l'interview qu'il a donnée au *Parisien* : « *Celles et ceux qui sont favorisés par le système actuel doivent accepter un effort de redistribution.* » Or, toujours selon lui, ceux qui sont favorisés par le système actuel sont ceux qui bénéficient d'une carrière ascendante et longue! Il s'agit de la grande majorité. Ainsi, la dernière étude de la DREES concernant les retraites indique que sur 16 millions de retraités de droit direct d'un régime de base, on comptabilise environ 14 millions de retraités en équivalent carrière complète.

Les défenseurs du régime universel du gouvernement mettent en avant ce que propose le Haut-commissaire : améliorer la situation de ceux ayant subi des « carrières courtes, heurtées et peu ascendantes », mettant l'accent sur le fait que ce sont plus souvent les femmes qui en pâtissent. Et s'ils s'opposent à la clause du grand-père c'est parce que, selon eux, elle retarderait le bénéfice de la « réforme ».

Mais c'est refuser de voir que la cause n'est pas le système actuel de retraite, mais la précarité dans la vie active, les emplois faiblement rémunérés et les inégalités de salaires, que subissent plus souvent les femmes.

Et plutôt que de s'attaquer résolument à ces situations, c'est préférer en faire payer le coût à

ceux qui ont bénéficié en effet d'un emploi à temps plein et progressant dans le temps, ce à quoi tout un chacun et chacune aspire et devrait avoir droit.

Oui, nous sommes opposés au régime unique par points. Et tant qu'à parler de clause du grand-père, pour FO ce doit être défendre

et améliorer le système actuel et ses régimes. C'est la précarité, les bas salaires, les inégalités qu'il faut combattre aujourd'hui, tout en ne laissant pas pour compte ceux et celles qui les subissent au moment de faire valoir leurs droits à la retraite.

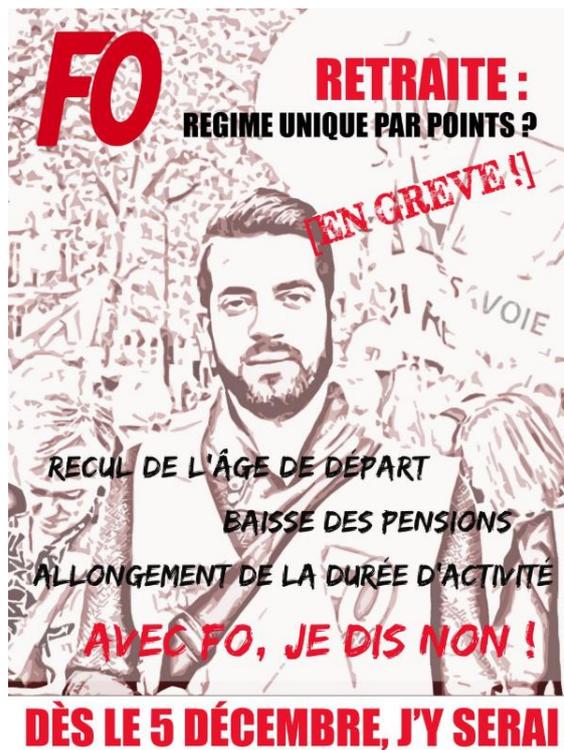
C'est bien là toute la raison de la position de FO et de la mobilisation en perspective du 5 décembre.

**C'est la précarité,  
les bas salaires,  
les inégalités  
qu'il faut combattre**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

## MOBILISEZ-VOUS LE 5 DÉCEMBRE 2019

# AVEC LE SNFOCOS ET FORCE OUVRIERE : TOUS EN GRÈVE !



## AGENDA

**14 novembre :**

INC Maladie UGECAM

**18 novembre :**

Commission Permanente Professionnelle Médecins salariés

**19 novembre :**

RPN Classification des Employés et Cadres

**21 novembre :**

Réunion paritaire de concertation et d'échanges avec les caisses nationales relative au RSI

**26 novembre :**

RPN Aide aux aidants familiaux

**5 décembre :**

Grève interprofessionnelle

## NOS PARTENAIRES

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR

# branchez-vous santé

## Promouvoir une culture de la prévention santé

Entretien avec David Giovannuzzi, Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE.

### À quels enjeux le programme Branchez-vous santé répond-il ?

Il s'agit de passer, à grande échelle, d'une culture du soin à une culture de prévention. L'ampleur inédite du dispositif, qui s'adresse aux 120 branches professionnelles partenaires d'AG2R LA MONDIALE, permettra d'accélérer cette mutation indispensable au service de la santé des salariés. Car ce sont près de 350 000 entreprises et 4 millions de salariés qui sont potentiellement concernés par le **programme Branchez-vous santé**.

### En quoi AG2R LA MONDIALE est-il légitime sur les questions de prévention santé ?

Depuis 10 ans, nous accompagnons les branches que nous couvrons dans la mise en place d'actions de prévention ciblées. Nous avons travaillé pas à pas, en co-construisant notre offre avec les partenaires sociaux, représentants des salariés et des employeurs. L'expérience acquise au fil des années et les enseignements que nous en avons tirés nous ont encouragé à réaliser une synthèse de ces actions innovantes, pour en faire un outil transverse que nous mettons aujourd'hui à la disposition de l'ensemble de nos branches partenaires et des entreprises qui leur sont affiliées. À partir de ce socle commun, chacune pourra concevoir des mesures de prévention personnalisées, adaptées à son activité, ses besoins et ceux de ses salariés. Le programme s'articule autour de 3 axes prioritaires : la prévention bucco-dentaire, l'épuisement professionnel du dirigeant de TPE-PME ainsi que la prise en charge des cancers et la prévention de leur récurrence. Pour chacun de ces axes, nos actions sont menées en collaboration avec un comité experts scientifiques.



### Pourquoi ces 3 enjeux de santé ?

Nous avons développé une expertise solide sur ces 3 problématiques, qui répondent à la fois à des besoins universels et spécifiques. Ce sont des domaines où, par ailleurs, il existe de vraies carences en termes de prévention santé. Nous souhaitons donc concentrer nos efforts sur ces 3 sujets afin d'obtenir des résultats tangibles tout en comblant les lacunes existantes. C'est la première marche d'un programme qui devrait s'étoffer d'années en années.

### Quels sont les moyens alloués par le Groupe ?

Pour que les entreprises puissent bénéficier du programme à cotisation équivalente, nous le finançons à hauteur de 2 millions d'euros sur 3 ans - grâce à l'implication des commissions sociales nationales et fondations du Groupe -, dans le cadre de notre engagement sociétal. C'est un geste institutionnel fort de la part du Groupe, en totale cohérence avec ses valeurs et ses convictions. Un pilotage paritaire de cette action par nos administrateurs est d'ailleurs la clé du succès présent et futur de cette nouvelle démarche.

<https://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante>